

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CHAPELOTTE Séverine, CHARTON Laurent, CLAVIER Hervé, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence et THIÉBAUT Pierre.

ABSENTS : ECOIFFIER Ludovic, GAUDILLIER Stéphane.

ABSENTS EXCUSES : CLAVIER Dominique (pouvoir à Laurent CHARTON), PEGUILLET Patrick (pouvoir à Damien BRUGGER), GODARD Christine (pouvoir à Hervé CLAVIER) et VAUCHEY Colette (pouvoir à Laurence PEGUILLET).

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Valider l'autorisation d'occupation du domaine public à la Société VIRETEL par la création d'un arrêté communal.
- Accepter le devis proposé par l'entreprise SAS RAICHON ELEC pour le changement complet et l'installation des blocs de secours de la salle polyvalente pour un montant total de 1 378.80 € TTC.
- La Plaine Jurassienne, en partenariat avec le Syndicat Mixte Doubs Loue, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura et l'association Dole Environnement, répertorie les milieux naturels du territoire afin de définir une stratégie d'interventions ciblées. Tous les points répertoriés sont validés et ajoute les points situés au clos Poux, à l'Île de la Raie et au contour de la pièce Charlot.
- Distribuer des bracelets « entrée gratuite » à tous les habitants de la commune ainsi qu'à leurs enfants de plus de 12 ans domiciliés à Longwy. Ils seront distribués dans les boîtes aux lettres avec un courrier d'informations fin de semaine 38.
- Octroyer à titre gratuit un emplacement aux associations Auto Moto Show et Entreprise FLUCHON pour la mise en place de leur exposition durant le week-end de la foire.
- Faire une tombola avec les tickets d'entrée à 2 €.
- Faire une offre à 2 000 € afin d'acquérir la parcelle n°1207-B.
- Valider les parcelles 30aj + 30 af ; 2af ; 41af proposées pour l'affouage 2025 par l'ONF.
- Exclure certains affouagistes qui n'ont pas fait leurs lots en temps voulu malgré la date butoir repoussée et dit qu'un courrier sera adressé aux concernés.
- Rappeler que le règlement stipule que le bois doit être coupé en bout d'un mètre et fendu. Dit que si cela n'est pas respecté, le cubage sera doublé.
- Dit que l'affouage 2024/2025 sera ouvert aux extérieurs s'il n'y a pas assez d'habitants de Longwy inscrits.
- Ne pas céder la zone du bâti fermé situé sur la parcelle n°1235 proposé sur le plan de bornage par ABCD pour le compte de M. FAIVRE François.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h25.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT